

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
-----  
REGION DU CENTRE  
-----  
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU  
-----  
COMMUNE DE DEUK  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
-----  
CENTRE REGION  
-----  
MBAM ET INOUBOU DIVISION  
-----  
DEUK COUNCIL  
-----  
GENERAL SECRETARIAT  
-----

**ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° 008/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM/2022**  
**DU 08/12/ 2022 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE  
QUATRE FORAGES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET  
INOUBOU, REGION DU CENTRE.**  
**PIECE N°001 : AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**AU LIEU DE**

**8- Remise des Offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **Sept (07) exemplaires** dont **un (01) l'original et (06) copies** marqués comme tels devra être déposée sous plis fermé contre récépissé, auprès de la Commune de Deuk, Service de la passation des marchés, Tél : 694 33 62 00, au plus tard le **04/01/2023 à 12 Heures**, heure locale et devra porter la mention:

**LIRE PLUTOT**

**1. Remise des Offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **Sept (07) exemplaires** dont **un (01) l'original et (06) copies** marqués comme tels devra être déposée sous plis fermé contre récépissé, auprès de la Commune de Deuk, Service de la passation des marchés, Tél : 694 33 62 00, au plus tard le **11/01/2021 à 12 Heures**, heure locale et devra porter la mention:

**2. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps et aura lieu le 04/01/2023 à 13heures** précises dans la salle de délibérations de l'hôtel de ville de Deuk en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté.

**LIRE PLUTOT**

**1. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps et aura lieu le 11/01/2023 à 13heures** précises dans la salle de délibérations de l'hôtel de ville de Deuk en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté.

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRARIVES PARTICULIERES**

**AU LIEU DE**

**Article 3 : Attributions**

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Commune de DEUK ;
- L'Autorité Contractante est le Maire de la commune de DEUK
- Le Chef de service du Marché est le Secrétaire Général de la Commune de DEUK ;
- L'Ingénieur du Marché est le Délégué Départemental des Travaux Publics DU MBAM ET INOUBOU ;
- Maître d'œuvre : Chef Service Technique Commune de DEUK,
- Le Bailleur de fonds est le FEICOM ;

- La Commission compétente est la Commission Interne de Passation des Marchés de DEUK.

## **LIRE PLUTOT**

### Article 3 : Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- Le Maître d’Ouvrage est le Maire de la Commune de DEUK ;
- L’Autorité Contractante est le Maire de la commune de DEUK
- Le Chef de service du Marché est le Chef Service Technique de la Commune de DEUK ;
- L’Ingénieur du Marché est le Délégué Départemental des Travaux Publics DU MBAM ET INOUBOU ;
- Maître d’œuvre : Chef Service Technique Commune de DEUK,
- Le Bailleur de fonds est le FEICOM ;
- La Commission compétente est la Commission Interne de Passation des Marchés de DEUK.

## **AU LIEU DE**

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par le Chef de service

## **LIRE PLUTOT**

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par l’Ingénieur du Marché

## **AU LIEU DE**

### **Article 38 : Commencement, exécution, amendement et résiliation du marché**

#### **38 .1 : Entrée en Vigueur du Marché**

Le présent Marché entrera en vigueur à la date (“Date d’entrée en vigueur”) de la notification faite par le Maître d’Ouvrage au Prestataire de commencer à fournir les Prestations.

## **LIRE PLUTOT**

### **Article 38 : Commencement, exécution, amendement et résiliation du marché**

#### **38 .1 : Entrée en Vigueur du Marché**

Le présent Marché entrera en vigueur dès sa signature par le Maître d’Ouvrage et sa notification au Prestataire

**DEUK LE 03 Janvier 2023**

**LE MAIRE**  
**(Maitre d'ouvrage)**